

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

9 AVRIL 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

8^e ANNÉE N° 60

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

<i>Communiqué concernant les avis de concours généraux</i>	849/65
65/179/CEE:	
<i>Avis de concours n° CES/4/65 (une secrétaire sténodactylographe d'expression allemande)</i>	852/65
65/180/CEE:	
<i>Avis de concours n° CES/20/65 (des secrétaires sténodactylographes d'expression italienne)</i>	853/65

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

65/17/Euratom et 65/18/Euratom	
<i>Avis de concours généraux n°s CES/4/65 et CES/20/65</i>	855/65

RECTIFICATIFS

<i>Corrigendum au texte concernant les «Modifications intervenues dans la composition des organes du Comité économique et social» (Journal officiel des Communautés européennes n° 23 du 10 février 1965)</i>	856/65
---	--------

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

ÉTUDES — SÉRIE «DÉVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER»

8116 — n° 2 — Document synthétique sur l'économie mondiale des matières grasses
1964

L'étude qui vient de paraître a été effectuée par le groupe METRA qui réunit plusieurs bureaux d'études économiques des États membres (DIVO-Frankfurt, SEMA-Paris, SOBEMAP-Bruxelles, SOMEA-Milano).

Ce rapport représente la première étape d'une étude qui, pour être essentiellement consacrée au marché de la C.E.E., ne peut évidemment faire abstraction des conditions générales du marché mondial. Celles-ci sont présentées de façon synthétique et s'efforcent de réunir, aussi schématiquement que possible, les données de base concernant la production, les échanges et la consommation des principales matières grasses. De courts commentaires descriptifs et des graphiques corrigent ce que les tableaux statistiques nombreux et détaillés pourraient avoir de trop austère.

Dans ces conditions sont mises en relief les tendances caractéristiques de l'économie mondiale des corps gras; les renseignements de base les concernant se trouvent rassemblés sous une forme dense et dans un recueil facile à consulter. Cet ouvrage paraît à point au moment où de nombreux travaux liés à la Conférence mondiale de l'O.N.U. et aux discussions du Kennedy Round mettent d'actualité les problèmes relatifs aux aspects internationaux des marchés de matière premières, et notamment de celui des matières grasses.

Cette étude (64 pages) est éditée dans les quatre langues officielles des Communautés. Prix de vente: FB 120,—; FF 12,—.

Les commandes sont à adresser aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la quatrième page de la couverture, ainsi qu'à H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London SE 1.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMUNIQUÉ

concernant les avis de concours généraux

I. Généralités

Les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes entré en vigueur le 1^{er} janvier 1962 prévoient que les recrutements des fonctionnaires se font par voie de concours.

Ces concours sont précédés d'un appel public des candidatures qui définit la nature et les conditions d'emploi et qui est publié au Journal officiel des Communautés européennes.

Cette disposition implique que seules peuvent être prises en considération les candidatures présentées en réponse à l'appel public pour un concours donné.

En conséquence, les candidatures enregistrées antérieurement à cet appel ne sauraient être retenues d'office.

Toutefois, les personnes pour lesquelles un dossier a été enregistré auparavant peuvent, en déposant leur demande pour un tel concours, se référer à ce dossier.

II. Conditions générales à remplir par les candidats

Les candidats, pour être nommés à un emploi dans l'institution, doivent remplir les conditions décrites ci-dessous conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés (art. 28):

1. Être ressortissant d'un des États membres des Communautés ⁽¹⁾, sauf dérogation accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination, et y jouir de ses droits civiques;

⁽¹⁾ Actuellement les États membres des Communautés sont:

- la république fédérale d'Allemagne
- la Belgique
- la France
- l'Italie
- le Luxembourg
- les Pays-Bas.

2. Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire;
3. Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions;
4. Avoir satisfait (sauf dérogation pour certains grades et dans des cas exceptionnels) à un concours de recrutement sur titres, sur épreuves ou sur titres et épreuves;
5. Remplir les conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de ses fonctions;
6. Posséder une connaissance approfondie d'une des langues des Communautés ⁽¹⁾ et une connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer.

III. Procédure

La procédure des concours de recrutement est fixée comme suit par le statut des fonctionnaires des Communautés et notamment par son annexe III:

1. Les candidats doivent remplir un formulaire dont les termes sont arrêtés par l'autorité investie du pouvoir de nomination;
2. Les candidats peuvent être requis de fournir tous documents ou renseignements complémentaires;
3. Pour chaque concours, un jury est nommé par l'autorité investie du pouvoir de nomination;
4. L'autorité investie du pouvoir de nomination arrête la liste des candidats qui remplissent les conditions énumérées ci-dessus sous II, points 1, 2 et 3, et la transmet au jury accompagnée des dossiers de candidature;
5. La liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par l'avis de concours est arrêtée par le jury après examen de ces dossiers;
6. En cas de concours sur épreuves, tous les candidats inscrits sur cette liste sont admis aux épreuves;
7. En cas de concours sur titres, le jury, après avoir établi les critères sur la base desquels il appréciera les titres des candidats, procède à l'examen des titres de ceux qui sont inscrits sur la liste visée au paragraphe 5 ci-dessus;
8. En cas de concours mixte, sur titres et sur épreuves, le jury désigne sur cette liste les candidats admis aux épreuves définitives;
9. Les travaux du jury sont secrets;

⁽¹⁾ Les langues officielles des Communautés sont actuellement l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

10. Au terme de ses travaux, le jury établit la liste d'aptitudes. Cette liste, dans toute la mesure du possible, comporte un nombre de candidats au moins double du nombre de postes à pourvoir; elle est soumise à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui désigne le(s) candidat(s) à recruter.

IV. Stage

Tout agent, à l'exception des agents des grades A 1 et A 2, est tenu d'effectuer un stage de six mois et ne peut être nommé fonctionnaire titulaire que si les résultats du stage sont favorables.

V. Rémunération

La rémunération comprend:

1. Un traitement brut de base:
2. Sous certaines conditions, une indemnité de dépaysement égale à 16 % du montant total du traitement de base ainsi que de l'allocation de chef de famille et de l'allocation pour enfant à charge auxquels le fonctionnaire a droit.
3. Une indemnité forfaitaire temporaire pour les fonctionnaires de la catégorie C affectés à un emploi de dactylographe, de sténodactylographe, de téléxiste, de typiste, de secrétaire de direction ou de secrétaire principale. Le montant de cette indemnité s'élève actuellement pour les fonctionnaires précités et classés dans le grade C 1, C 2 et C 3 à FB 750, et pour les fonctionnaires précités classés dans le grade C 4 ou C 5, à FB 500.
4. S'il y a lieu:
 - Une allocation de chef de famille égale à 5 % du traitement de base;
 - une allocation mensuelle correspondant à FB 1.100 par enfant à charge;
 - une allocation scolaire correspondant aux frais effectifs de scolarité, à concurrence de FB 1.000 par mois.

Cette rémunération est soumise aux retenues sociales prévues au statut des fonctionnaires (pensions, assurances maladie et accidents).

VI. Impôt

L'agent est soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

AVIS DE CONCOURS N° CES/4/65

(65/179/CEE)

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise un concours général pour le recrutement d'une

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLOGRAPHE
D'EXPRESSION ALLEMANDE

dont la carrière porte sur les grades 3 et 2 de la catégorie C. Le poste est vacant en C 3.

Ce concours est destiné à combler la vacance actuellement existante dans les services du Comité économique et social et, éventuellement, si les résultats du concours le permettent, à constituer une réserve de recrutement.

Cette réserve sera constituée en vue de pourvoir des postes devenus vacants ou créés d'ici le 31 décembre 1966 et qui ne seraient pas pourvus par voie de promotion, de mutation, de concours interne à l'institution ou de transfert en provenance d'une autre institution des Communautés européennes.

Traitement:

Le traitement mensuel de base sera fixé entre 10.250 FB (C 3/1) et 11.550 FB (C 3/3), selon la formation et l'expérience professionnelle.

Il est augmenté des allocations et indemnités prévues au statut des fonctionnaires et reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*. Il est, d'autre part, soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

I. NATURE DES FONCTIONS:

Travaux de sténographie, dactylographie et de secrétariat.

II. CONCOURS:

Ce concours aura lieu sur titres et épreuves. Il est ouvert aux candidats(tes) qui justifient remplir les conditions reprises sous III.

III. CONDITIONS ET TITRES:

1. Conditions générales:

Justifier remplir les conditions prévues à l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

2. Diplômes ou titres requis — Niveau d'expérience demandé:

Études moyennes ou commerciales ou techniques ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent.

3. Connaissances linguistiques:

Connaissance approfondie de la langue allemande et connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer.

4. Limite d'âge:

Age minimum: 20 ans au 1^{er} juin 1965 (être né avant le 2 juin 1945).

Age maximum: 40 ans au 1^{er} juin 1965 (être né après le 31 mai 1925).

Pour les agents déjà en fonctions dans les Communautés européennes depuis, au minimum, un an, la limite d'âge est reportée d'un temps égal à la durée de leur activité au service des Communautés européennes.

IV. NATURE DES ÉPREUVES:

Épreuves obligatoires:

Première épreuve obligatoire: Transcription dactylographique en 30 minutes d'un brouillon de 40 lignes en langue allemande, assorti de corrections manuscrites.

Deuxième épreuve obligatoire: Transcription dactylographique en 25 minutes d'un texte dactylographié d'une page en langue allemande, comportant un tableau chiffré.

**EUROPÄISCHE
WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT
GEMEINSAMER MARKT**

**COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
EUROPÉENNE
MARCHÉ COMMUN**

WIRTSCHAFTS- UND SOZIALAUSSCHUSS

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

**EUROPÄISCHE
ATOMGEMEINSCHAFT
EURATOM**

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
EURATOM**

(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit SCHWARZER Tinte auszufüllen)
(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre NOIRE)

Nummer der Stellenausschreibung
Numéro du concours
WSA/CES: /

1. Familienname: Vorname: Zweiter Vorname: Mädchenname (bei Verheirateten):
Nom de famille: Prénom usuel: Second prénom: Nom de jeune fille s'il y a lieu:

2. Anschrift: Telefon-Nr.:
Adresse pour la correspondance: No de téléphone:

3. Ständiger Aufenthaltsort:
Résidence permanente:

4. Geburtsort: Geburtsdatum: Staatsangehörigkeit b. d. Geburt: Derzeitige Staatsangehörigkeit:
Lieu de naissance: Date de naissance: Nationalité à la naissance: Nationalité actuelle:

5. Geschlecht (bitte Rechteck ankreuzen): 6. Familienstand (bitte Rechteck ankreuzen):
Sexe (marquer d'une croix X le carré correspondant): Etat civil (marquer d'une croix X le carré correspondant):

MÄNNLICH WEIBLICH LEDIG VERHEIRATET VERWITWET GESCHIEDEN GETRENNT
MASCULIN ☐ FEMININ ☐ CELIBATAIRE MARIE(E) VEUF(VE) DIVORCE(E) SEPARÉ(E)

7. Haben Sie unterhaltsberechtigzte Personen zu versorgen? JA NEIN
Avez-vous des personnes à votre charge? OUI NON

Wenn ja, werden Sie gebeten, folgende Auskünfte zu geben:
Si oui, donnez les renseignements suivants:

NAME NOM	ALTER AGE	VERWANDTSCHAFTSGRAD DEGRE DE PARENTE	NAME NOM	ALTER AGE	VERWANDTSCHAFTSGRAD DEGRE DE PARENTE

8. Militärverhältnis:
Situation militaire (et grade):

9. Anschrift und Beruf der Eltern:
Adresse et profession des parents:

(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit SCHWARZER Tinte auszufüllen)
(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre NOIRE)

10. Name: Vorname: Alter: Staatsangehörigkeit:
Nom: Prénom: Age: Nationalité:

Lichtbild
(aus letzter Zeit)
Photographie récente

Anschrift/Adresse pour la correspondance:

(Maximale Größe
5 cm × 5 cm)

11. Ausbildungsgang (genaue und vollständige Angaben):
Degré d'instruction (donner les détails complets en employant les cases ci-dessous):

(A) Hochschulen:
(A) Etablissements d'enseignement supérieur:

NAME UND ORT NOM ET LIEU	STUDIENJAHRE ANNEES D'ETUDES VON DE	BIS A	DIPLOME UND AKADEMISCHE TITEL DIPLOMES ET TITRES UNIVERSITAIRES	HAUPTFÄCHER MATIERES PRINCIPALES

(B) Ausbildung nach dem 14. Lebensjahr (z. B. Höhere Schule, Fachausbildung, Lehrlingsausbildung oder eine gleichwertige Ausbildung):

(B) Enseignement reçu depuis l'âge de 14 ans (par exemple: enseignement secondaire, enseignement technique d'apprentissage ou formation équivalente):

NAME UND ORT NOM ET LIEU	FACH CATEGORIE	SCHUL- BZW. AUSBILDUNGSJAHRE ANNEES D'ETUDES	ZEUGNISSE UND DIPLOME CERTIFICATS ET DIPLOMES OBTENUS

12. Veröffentlichte Arbeiten (nur Arbeiten angeben, die sich auf die Stelle beziehen, um die Sie sich bewerben):
Ouvrages importants que vous avez publiés (ne pas indiquer d'autres documents que ceux ayant un rapport direct avec le poste sollicité):

Sprachkenntnisse: Connaissances linguistiques:		LESEN POUR LIRE			SCHREIBEN POUR ECRIRE			SPRECHEN POUR PARLER		
	Muttersprache Langue maternelle	Sehr gut Très bien	Gut Bien	Ausreichend Passable	Sehr gut Très bien	Gut Bien	Ausreichend Passable	Sehr gut Très bien	Gut Bien	Ausreichend Passable
Deutsch/Allemand										
Französisch/Français										
Italienisch/Italien										
Niederländ./Néerlandais										
Andere Sprachen/ Autres langues										

14. Kenntnisse in Kurzschrift und im Maschinenschreiben (Angabe der Schnelligkeit/Minute; präzisieren, ob es sich um Wörter, Silben oder Anschläge handelt.):
Connaissances sténo-dactylographiques (en indiquant votre vitesse-minute, préciser s'il s'agit de mots, syllabes ou frappes):

	DEUTSCH ALLEMAND	FRANZÖSISCH FRANÇAIS	ITALIENISCH ITALIEN	NIEDERLÄNDISCH NEERLANDAIS	ANDERE SPRACHEN AUTRES LANGUES
Maschinenschreiben Dactylographie					
Kurzschrift/Sténographie					
Stenotypie/Sténotypie					

(À remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre NOIRE)

- SITUATIONS ANTÉRIEURES:** En partant de votre poste actuel, indiquez, dans l'ordre chronologique inverse, tous les postes que vous avez occupés au cours des dix dernières années, ainsi que toute expérience importante, acquise en dehors de cette période, qui, d'après vous, serait utile pour l'appréciation de vos états de services. Utilisez une case distincte pour chaque poste occupé. Employez des feuilles de papier supplémentaires si c'est nécessaire.

[illegible]

(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit SCHWARZER Tinte auszufüllen)
(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre NOIRE)

16. Art der gewünschten Stelle:
Nature de l'emploi sollicité:

17. Auslandsaufenthalte:
Séjours à l'étranger:

18. Orden und Titel:
Décorations et titres:

19. Soziale und sportliche Tätigkeit:
Activités sociales et sportives:

20. Fähigkeiten oder besondere Neigungen:
Aptitudes ou goûts particuliers:

21. Referenzen: Angabe des Namens und der Anschrift von drei Personen, mit denen Sie weder verwandt noch verschwägert sind und die über Ihre Person und Ihre Fähigkeiten Auskunft erteilen können.

Références: Donnez le nom et l'adresse de trois personnes n'ayant avec vous aucun lien de parenté et connaissant votre moralité et vos titres.

VOLLSTÄNDIGER NAME NOM COMPLET	VOLLSTÄNDIGE ANSCHRIFT (TELEFON-NR., SOWEIT BEKANNT) ADRESSE COMPLETE (N° DE TELEPHONE, SI VOUS LE CONNAISSEZ)	BERUF BZW. TÄTIGKEIT ACTIVITE OU PROFESSION

22. Vorstrafen und Disziplinarstrafen:
Condamnations et sanctions administratives:

Ich, der (die) Unterzeichnete, bestätige, daß ich die obigen Angaben nach bestem Wissen und Gewissen gemacht habe und daß sie vollständig sind.

Ich erkläre hiermit ehrenwörtlich, daß ich die folgenden Zulassungsbedingungen zu einer Prüfung auf Grund einer Stellenausschreibung des W.S.A. der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft erfülle:

„1. Die Bewerber müssen Staatsangehörige eines der in Artikel 227 des Vertrages zur Gründung der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und Artikel 198 zur Gründung der Europäischen Atomgemeinschaft genannten Länder sein und dort die bürgerlichen Ehrenrechte besitzen; von dem Erfordernis der Staatsangehörigkeit eines dieser Länder kann der Einstellungsberechtigte in Ausnahmefällen absehen;

2. ihr Wehrdienstverhältnis muß im Einklang mit den für sie geltenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt sein;

3. sie müssen den sittlichen Anforderungen entsprechen, welche die Ausübung ihres Amtes voraussetzt.“

Ich verpflichte mich, die betreffenden Personenstandsurkunden, Zeugnisse oder sonstigen Dokumente zu beschaffen und auf Verlangen vorzulegen.

Ferner erkläre ich mich bereit, mich der jeder Einstellung vorausgehenden ärztlichen Untersuchung zu unterziehen.

Je soussigné(e) certifie que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et complets.

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions suivantes qui sont exigées pour être admis à participer à un concours ouvert par le CES de la C.E.E. et de la C.E.E.A., à savoir:

«1) être ressortissant d'un des pays visés à l'article 227 du traité instituant la C.E.E. et l'article 198 instituant la C.E.E.A., sauf dérogation exceptionnelle par l'autorité investie du pouvoir de nomination, et y jouir de ses droits civiques;

2) se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui leur sont applicables en matière militaire;

3) offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions.»

Je m'engage à fournir les pièces d'état civil, certificats ou documents correspondants et les produire dès qu'ils me seront demandés.

J'accepte de me soumettre à l'examen médical réglementaire préalable à tout engagement.

(Datum/Date)

(Unterschrift/Signature)

Troisième épreuve obligatoire: Prise en sténographie d'un texte dicté en langue allemande pendant 3 minutes à la vitesse moyenne de 80 mots par minute, et transcription dactylographique de ce texte en 20 minutes.

Quatrième épreuve obligatoire: Dictée prise en sténographie ou à la main d'un texte de 25 lignes dans une seconde langue des Communautés, au choix du candidat, et transcription dactylographique de ce texte en 25 minutes.

Épreuves facultatives:

Première épreuve facultative: Prise en sténographie d'un texte dicté dans une seconde langue des Communautés, au choix du candidat, pendant 3 minutes, à la vitesse de 66 mots à la minute, et transcription dactylographique de ce texte en 25 minutes.

Deuxième épreuve facultative: Dictée prise en sténographie ou à la main d'un texte de 25 lignes dans une troisième langue des Communautés ou en anglais, et transcription dactylographique de ce texte en 30 minutes.

Les épreuves obligatoires seront cotées de 0 à 20; les épreuves facultatives de 0 à 10.

Toute note inférieure à 10 dans les épreuves obligatoires est éliminatoire; ne seront pas prises en considération, pour les épreuves facultatives, les notes inférieures à 5 points.

DÉLAI:

Les candidats(tes) qui désirent prendre part au présent concours sont priés(ées) de remplir et signer l'acte de candidature figurant dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de le renvoyer à M. le Secrétaire général du Comité économique et social, 3, boulevard de l'Empereur, Bruxelles 1 (Belgique).

Seules seront prises en considération les candidatures qui seront introduites sur le formulaire prescrit à cet effet et qui parviendront au secrétariat avant le 11 mai 1965.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres et diplômes sont à joindre.

Ces documents ne pourront en aucun cas être restitués aux candidats(tes); il convient donc de les envoyer sous forme de copies certifiées conformes aux documents originaux.

AVIS DE CONCOURS N° CES/20/65

(65/180/CEE)

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise un concours général pour la constitution d'une réserve de recrutement de

SECRÉTAIRES STÉNODACTYLOGRAPHERS D'EXPRESSION ITALIENNE

dont la carrière porte sur les grades 3 et 2 de la catégorie C. L'engagement aura lieu dans le grade C 3.

Cette réserve sera constituée en vue de pourvoir des postes de la carrière précitée susceptibles de devenir vacants ou d'être créés d'ici le 31 décembre 1966 et qui ne seraient pas pourvus par voie de promotion, de mutation, de concours interne à l'institution ou de transfert en

provenance d'une autre institution des Communautés européennes.

Traitement:

Le traitement mensuel de base sera fixé entre 10.250 FB (C 3/1) et 11.550 FB (C 3/3), selon la formation et l'expérience professionnelle.

Il est augmenté des allocations et indemnités prévues au statut des fonctionnaires et reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*. Il est, d'autre part, soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

I. NATURE DES FONCTIONS:

Travaux de sténographie, dactylographie et de secrétariat.

II. CONCOURS:

Ce concours aura lieu sur titres et épreuves. Il est ouvert aux candidats(tes) qui justifient remplir les conditions reprises sous III.

III. CONDITIONS ET TITRES:

1. Conditions générales:

Justifier remplir les conditions prévues à l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

2. Diplômes ou titres requis — Niveau d'expérience demandé:

Études moyennes ou commerciales ou techniques ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent.

3. Connaissances linguistiques:

Connaissance approfondie de la langue italienne et connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer.

4. Limite d'âge:

Age minimum: 20 ans au 1^{er} juin 1965 (être né avant le 2 juin 1945).

Age maximum: 40 ans au 1^{er} juin 1965 (être né après le 31 mai 1925).

Pour les agents déjà en fonctions dans les Communautés européennes depuis, au minimum, un an, la limite d'âge est reportée d'un temps égal à la durée de leur activité au service des Communautés européennes.

IV. NATURE DES ÉPREUVES:

Épreuves obligatoires:

Première épreuve obligatoire: Transcription dactylographique en 30 minutes d'un brouillon de 40 lignes en langue italienne, assorti de corrections manuscrites.

Deuxième épreuve obligatoire: Transcription dactylographique en 25 minutes d'un texte dactylographié d'une page en langue italienne, comportant un tableau chiffré.

Troisième épreuve obligatoire: Prise en sténographie d'un texte dicté en langue italienne pendant 3 minutes à la vitesse moyenne de 80 mots par minute, et transcription dactylographique de ce texte en 20 minutes.

Quatrième épreuve obligatoire: Dictée prise en sténographie ou à la main d'un texte de 25 lignes dans une seconde langue des Communautés, au choix du candidat, et transcription dactylographique de ce texte en 25 minutes.

Épreuves facultatives:

Première épreuve facultative: Prise en sténographie d'un texte dicté dans une seconde langue des Communautés, au choix du candidat, pendant 3 minutes, à la vitesse de 66 mots à la minute, et transcription dactylographique de ce texte en 25 minutes.

Deuxième épreuve facultative: Dictée prise en sténographie ou à la main d'un texte de 25 lignes dans une troisième langue des Communautés ou en anglais, et transcription dactylographique de ce texte en 30 minutes.

Les épreuves obligatoires seront cotées de 0 à 20; les épreuves facultatives de 0 à 10.

Toute note inférieure à 10 dans les épreuves obligatoires est éliminatoire; ne seront pas prises en considération pour les épreuves facultatives, les notes inférieures à 5 points.

V. DÉLAI:

Les candidats(tes) qui désirent prendre part au présent concours sont priés(ées) de remplir et signer l'acte de candidature figurant dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de le renvoyer à M. le Secrétaire général du Comité économique et social, 3, boulevard de l'Empereur, Bruxelles 1 (Belgique).

Seules seront prises en considération les candidatures qui seront introduites sur le formulaire prescrit à cet effet et qui parviendront au secrétariat avant le 11 mai 1965.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres et diplômes sont à joindre.

Ces documents ne pourront en aucun cas être restitués aux candidats(tes); il convient donc de les envoyer sous forme de copies certifiées conformes aux documents originaux.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX N^{OS} CES/4/65 ET CES/20/65

(65/17/Euratom et 65/18/Euratom)

(Voir pages 852/65 à 854/65 du présent Journal officiel)

RECTIFICATIFS

Corrigendum au texte concernant les «Modifications intervenues dans la composition des organes du Comité économique et social»

(*Journal officiel des Communautés européennes n° 23 du 10 février 1965*)

Pages 403/65 et 404/65, sous le titre: Sections spécialisées, lire (rectification en italique):

«Lors de sa 4^e session plénière les 8 et 9 décembre 1964, le Comité économique et social a désigné:

— M. L. Ameye (inchangé)

— M. W. Albeda, comme membre de la section spécialisée *pour l'agriculture et de la section spécialisée pour les questions économiques* en remplacement de M. van der Mei, membre démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci, restant à courir.

M. H. L. Jansen, comme membre de la section spécialisée *pour les transports et la section spécialisée pour les questions économiques* en remplacement de M. Verrijn Stuart, membre démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci, restant à courir.»

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

1960—1963

Série «Statistiques sociales» — n° 4/1964

Cette publication, la troisième concernant les accidents du travail dans l'industrie sidérurgique, analyse les résultats des enquêtes portant sur les années 1962 et 1963 et reprend, afin de pouvoir en étudier l'évolution, ceux relatifs aux années 1960 et 1961.

On y trouve notamment des informations relatives aux taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents par million d'heures travaillées) et à la perte de travail qui en découle, ainsi que quelques graphiques résumant la situation par pays, par services, et par classes d'importance des établissements.

L'ouvrage comprend 81 pages et est édité dans les quatre langues officielles de la Communauté.

Dans la même série ont été publiés au cours de l'année 1964:

n° 1/1964: Les salaires nominaux dans les mines de houille et dans la sidérurgie, comparés avec ceux des autres industries (1953—1962)

n° 2/1964: Salaires C.E.E. 1961

n° 3/1964: Salaires C.E.C.A. 1962

Le prix de vente s'élève à 100 FB — FF 10 par numéro.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.